

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 3

Artikel: Jura : épilogue après un drame

Autor: A.-M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

ÉPILOGUE APRÈS UN DRAME

Les malheurs des autres sont motifs à discussions. Ils devraient être motifs à réflexion. Nous touchent-ils, les malheurs des autres ? Ils nous troublent pasagèrement pour être oubliés tout aussi vite.

Voici un cas dont il faudra se souvenir lors d'une consultation populaire sur l'avortement, car la future loi sur la grossesse devrait comprendre, selon l'USPDA, une mention assurant « des mesures sociales d'aide à la maternité responsable ». L'idée de notre propos est axée sur cette mention si importante en passe d'être reléguée au second plan.

Un soir, une jeune mère célibataire laisse son bébé dans une chambre d'hôtel. Elle s'en va à la fête, car c'est Carnaval. A son retour, aussi tardif qu'inconscient, nous en convenons, vers 9 heures du matin, l'enfant est mort.

En son temps, il y a une année environ, l'affaire fit pas mal de bruit. Dans le public, on a toujours l'imagination fertile pour broder le scandale. Chacun y va de son commentaire grossi de détails sanguinaires.

Par ailleurs, une certaine presse avide de sensations raconte les faits sans grande pudeur. Partout, on agite le drame au fil des conversations. Puis il tombe dans l'oubli.

L'affaire reparait à l'occasion du procès intenté à la mère. Elle est accu-

lée d'homicide par négligence. On assiste alors à une recrudescence de commentaires ; les gens ont bonne mémoire ! Et s'ils ne savent plus exactement les faits — mais les ont-ils connus exactement ? — ils inventent. L'enfant, disent-ils, avait absorbé de l'alcool ; la mère est indignée, une femme inconsciente, une fille-mère de surcroît, vous pensez !

Tombé la sentence. Le tribunal accorde la mère. La surprise est de taille. Les juristes établissent qu'il n'y a pas, au cas particulier, de lien de cause à effet. C'est-à-dire que la mort de l'enfant n'est pas due à l'absence de sa mère. Il aurait pu s'étouffer aussi à la maison. (N'oublions pas que dans un autre cas, il y aura peut-être un lien de causalité !) Les commen-

taires fusent dans tous les sens, excepté dans celui de la compréhension, on s'en doute...

Puis l'affaire retombe dans l'oubli.

Restent une mère qui pleure son bébé et une société bien-pensante qui n'a pas l'air d'avoir compris la leçon. Car leçon il y a. Pourquoi une femme encore jeune ou moins jeune n'aurait-elle pas le droit de s'amuser de temps en temps ? Elle élève son enfant, seule, assumant les charges de famille et la vie n'est pas toujours gaie. Pourquoi l'accabler du haut d'une quête bonne conscience sans se demander comment vivent les mères célibataires ? Qui, après ce drame, aura offert ses services à une femme seule pour garder son bébé à l'occasion d'une fête de mort ?

On aimerait penser que lors de la votation d'une loi sur la protection de la maternité, les hommes et les femmes s'inquièteront des conditions de certains êtres, sans lier leur malheur à une vieille idée de punition.

Le dossier de Mme X est classé. Pour tous ceux qui se sentent responsables, il ne fait que s'ouvrir.

A.-M. S.

Genève

Vaud

LES TRAVAUX À L'AIGUILLE AU GRAND CONSEIL

Nous enregistrons, avec regret, la démission de trois membres individuels et d'une association, l'Ouvrière de l'Union des Femmes qui a dû cesser son activité à fin 1974.

Ce qui porte le nombre des associations-membres à 36, le nombre des membres individuels à 36 et le nombre des membres du comité à 15.

Nous remercions vivement tous les membres sortants de leur collaboration au cours de leurs années d'activité et nous nous réjouissons d'accueillir les nouveaux membres.

Les 23 et 24 mai, le Centre de liaison a l'honneur et le plaisir de recevoir les membres de l'Alliance à l'occasion de son assemblée des délégués. Il souhaite que soient nombreux les membres qui participeront aux conférences du vendredi 23 mai, ainsi qu'aux « journées des femmes romandes » organisées à fin avril dans le cadre de l'année internationale de la femme ».

R. Chambord-Junod,
présidente

Fribourg

Cours facultatifs d'économie familiale pour adultes

Comme on le sait peut-être, seuls les cantons de Fribourg et Appenzell Rhodes intérieures ne bénéficient pas encore des subventions accordées par la Confédération aux cours d'économie familiale pour adultes. Les raisons de cette lacune ? L'absence de subventions cantonales. Les associations féminines fribourgeoises ont voulu promouvoir ces cours dans notre canton, et ont interpellé les Autorités cantonales en rappelant que le programme scolaire ménager se trouve fortement raccourci, et qu'il est indispensable que les adultes puissent parfaire leur formation, à un âge où les tâches familiales deviennent exigeantes.

Le conseiller d'Etat directeur de l'Intérieur a répondu qu'il serait d'accord pour que l'Ecole professionnelle devienne l'organe de support de cours, dont le programme doit être soumis cette année encore, à l'Ecole professionnelle.

Les associations féminines sont chargées de la coordination de ces cours. Elles ont formé une commission de travail qui réunit les suggestions et les demandes de subides. Celles-ci peuvent être envoyées jusqu'au 30 avril 1975 au Secrétariat de la commission : Mme M. Beery, Galimis, 3186 Guin.

G. Chabla

S. C.

Jura

Nous sommes heureux d'annoncer enfin les

JOURNÉES DES FEMMES ROMANDES

15 - 19 AVRIL 1975

Centre de Balexert, Genève

MARDI 15

Où le bât blesse-t-il ?

9.30	Education sexuelle des enfants
10.00	La femme seule et ses problèmes
10.00	La contraception — instrument de libération ?
12.00	Lunch
14.15	Le couple et l'argent
14.30	Image de la femme
16.00	Devenir partenaires — Comment ?

MERCREDI 16

Point de vue juridique

9.30	Vos droits à l'AVS
10.00	Droit au travail — droit au salaire
12.00	Lunch-débat : Code et mode
14.00	Le mariage : une soucière ?
14.15	Avant de vous marier, vous devez savoir...
14.30	Mariage ou union libre (enfants illégitimes, tutelle)
16.00	Votre mariage va mal, que faire ?
16.30	Comment modifier les droits de succession

JEUDI 17

Mère et ménagère

9.30	La vie commence à 40 ans
10.00	Garçons et filles aujourd'hui
10.15	Gestion du budget
12.00	Lunch
14.15	La solidarité existe, l'avez-vous rencontrée ?
14.30	Etre soi-même, avoir conscience de sa valeur
14.30	Apprentissage de la liberté
16.30	La femme seule et ses problèmes
16.30	Loisirs

VENDREDI 18

La consommatrice

9.30	Diverses formes de ventes et de contrats
10.00	Diverses formes de ventes et de contrats
12.00	Lunch
14.15	La femme et la publicité
15.15	L'enfant-cible (film)

SAMEDI 19

Le monde du travail

9.00	Orientation professionnelle — formation
9.30	Recyclage et réinsertion
10.00	Protection juridique et fiscalité
12.00	Lunch
13.30	Horaire continu dans les écoles
15.00	Conséquences du manque de formation professionnelle
15.15	Comment concilier métier, vie de famille et ménage
17.30	Le travail des femmes demain (table ronde)

Etant donné l'incertitude qui a plané trop longtemps sur les nouvelles dates des J.F.R., certaines modifications mineures sont encore possibles ; si vous désirez obtenir un tiré à part du programme définitif, veuillez écrire à Mme I. Engel, 8, rue de Beaumont, 1206 Genève.

Le programme du soir sera publié dans le numéro d'avril de Femmes suisses. Les conférences et tables rondes prévues le soir auront lieu en ville.

CONCOURS FEMMES SUISSES

A la fin de l'an dernier, nous avons annoncé dans notre journal et à la radio, un concours : il s'agissait de nous envoyer des réflexions sur le thème « responsabilités partagées dans le couple ». Pour différentes raisons, il n'a pas été possible d'attribuer de prix.

SUPERBA, ÉLITE, DUNLOPILLO...
les grandes marques
ne sont pas chères !
voyez DAMON-LITERIE
Carouge, 8, rue des Moraines,
tél. 420838.
Ouvert de 14 h. à 18 h. 30
Fermé le samedi. Stationnement privé